



Pandémie CORONAVIRUS

L'Office Cantonal des Véhicules (OCV) rouvre ses portes

Le lundi 27 avril 2020 à 7h30

Durant cette période de réouverture, l'OCV prendra des précautions sanitaires strictes afin de garantir la santé de tous.



- **Le public** sera fortement limité en nombre dans l'Office. Les personnes sont invitées à respecter les **distances de 2 mètres** entre-elles, à l'intérieur des locaux comme à l'extérieur.

Immatriculation – (carte grise et plaques)

- Il est possible, **pour tous**, d'immatriculer un véhicule en tout temps, par voie postale.
- Si vous êtes en possession des plaques (changement de véhicules), vous avez la possibilité d'effectuer une immatriculation provisoire, valable 30 jours en Suisse, en remplissant le document que vous trouverez sur le lien internet [ge.ch](https://www.ge.ch):
[ge.ch/document/conducteurs-vehicules-formulaire-autorisation-provisoire-circuler-suisse](https://www.ge.ch/document/conducteurs-vehicules-formulaire-autorisation-provisoire-circuler-suisse)
- Les immatriculations définitives (carte grise et plaques) peuvent être effectuées par voie postale (envoi et réception), en nous envoyant tous les documents mentionnés sur: <https://www.ge.ch/immatriculer-vehicule-obtenir-carte-grise>
- Il est possible, pour tous et en tout temps de venir déposer les plaques, dans la boîte à l'entrée principale, stoppant ainsi le coût des impôts sur les véhicules et l'assurance du véhicule en question.
- **Les professionnels** du monde des véhicules seront invités à déposer et reprendre tous les dossiers au bureau des renseignements techniques, se situant à droite de la halle technique; **aucune immatriculation en direct aux guichets "garages" ne sera effectuée.**
- Selon les dispositions connues depuis plusieurs années, toutes les demandes complètes déposées **avant 10h00** seront effectuées pour **15h00** le même jour.
- Il est également toujours possible d'immatriculer un véhicule par voie postale.
- Les professionnels seront invités à respecter les distances de **sécurité sanitaire de 2 mètres**.

Visites techniques, expertises

- Toutes les expertises techniques planifiées seront assurées dès le 27 avril. Tous les véhicules convoqués et planifiés doivent être présentés à l'OCV (Sites habituels: site de Carouge pour les voitures-moto etc., site de Meyrin pour les poids-lourd).
- L'OCV priorise la planification de la réouverture des halles techniques aux visites "volontaires" et aux expertises "d'importations".
- Les détenteurs n'ayant pas pu présenter leur véhicule pour un contrôle périodique lors de la fermeture de l'OCV, recevront une nouvelle convocation.
- Les quatre entreprises déléguées rouvrent leur piste aux contrôles périodiques convoqués par l'OCV. La planification peut reprendre auprès de ces 4 entreprises dont les contacts sont sur les convocations concernées.



- **Lors de la dépose d'un véhicule à l'expertise, il est demandé à tous, à l'invitation de l'expert en respectant les instructions données, d'avancer le véhicule jusqu'à l'entrée de la halle, de stopper la ventilation et la climatisation, de laisser tous les documents sur le tableau de bord, de laisser les clés au contact. Les usagers seront orientés vers le lieux d'attente du retour du véhicule en respectant une distance de 2 mètres avec toute autre personne.**

Infos générales:

- Tous les rendez-vous pour une expertise technique entre le 17 mars et le 24 avril sont annulés sans frais. Tous les détenteurs recevront une nouvelle convocation par poste. Rien n'est à faire de la part des détenteurs.
- Tous les rendez-vous "**volontaires**" (hors contrôle périodique, non convoqués par l'OCV), entre le 16 mars et le 24 avril, sont annulés sans frais. Il sera nécessaire de reprendre un rendez-vous pour présenter le véhicule.

Permis de conduire: examens pratiques, examens théoriques

- Les **examens pratiques** de conduite ne sont toujours **pas réalisables**, en attente d'une décision de la Confédération. Les personnes concernées par l'annulation d'un examen, seront contactées par l'OCV pour fixer un nouveau rendez-vous. Aucune démarche de la part de l'élève conducteur n'est à entreprendre.
- Les **examens théoriques** ne sont toujours **pas réalisables**. Il est dorénavant possible de reprendre un rendez-vous pour un examen théorique dès le mois de juin, via internet <https://www.ge.ch/rendez-vous-examen-theorique-pratique> (pour des raisons sanitaires, l'OCV limitera à 50% la capacité de la salle durant cette période post-confinement).

Info générales: permis d'élève, permis probatoire

- Tous les **permis d'élève**, catégorie **voiture B**, ayant une échéance de validité entre le 9 mars et le 30 juin, sont réimprimés et envoyés, avec une nouvelle validité de 2 ans.
- Tous les **permis d'élève**, catégorie **moto**, ayant une échéance de validité entre le 9 mars et le 30 juin, sont réimprimés et envoyés avec une validité de 4 mois pour ceux qui n'ont pas suivi les cours pratiques de base et 12 mois pour ceux qui ont déjà suivi les cours de base moto.
- Gratuitement, à l'échéance du permis, les nouveaux permis sont automatiquement envoyés à chaque détenteur par voie postale.

- Tous les détenteurs d'un **permis de conduire probatoire** (à l'essai) **échu** depuis le 9 mars sont autorisés à circuler en Suisse jusqu'au 30 septembre 2020. Aucune démarche n'est à réaliser, les polices suisses sont informées.
- Tous les détenteurs d'un **permis de conduire probatoire** qui ont **suivi la formation** requise recevront par la poste le permis de conduire définitif de durée illimitée. Aucune démarche n'est à entreprendre.

Courses de contrôle pour échange de permis étranger

- Toutes les courses de contrôle, en vue d'échange de permis étranger sont annulées. Les personnes concernées par l'annulation d'une course de contrôle, seront contactées par l'OCV dès qu'il sera possible de fixer un rendez-vous. Les détenteurs peuvent continuer à circuler avec leur permis étranger valable ou devenu caduque depuis le 9 mars 2020.

Certificats médicaux (permis routiers ou de navigation)

- Pour toutes les personnes ayant, avant le 16 mars, reçu une demande de certificat médical pour pouvoir continuer à conduire (personnes de plus de 75 ans ou les permis professionnels), les délais sont **tous prolongés au 31 août 2020**. Aucune demande de délai est nécessaire.

Affaires juridiques

- Les personnes sous retrait de permis, le recevront en retour par voie postale à la fin de la mesure. Rien n'est à faire.
- Pour les personnes devant déposer leur permis, veuillez privilégier l'envoi postal, la date du timbre postal faisant foi comme date de dépôt.

Navigation

- Toutes les prestations peuvent être demandées par voie postale ou aux guichets.
- Pour toutes les convocations **d'expertises pour bateaux** datée d'avant le 31 mars, un délai de deux mois supplémentaires est accordé
- La validité de l'examen théorique passé entre le 9 mars et le 31 décembre 2018 est valable jusqu'au 31 décembre 2020, ceci pour le passage de l'examen pratique de navigation.
- Aucun rendez-vous pour un **examen pratique** de navigation moteur ou voile **ne peut être pris** jusqu'à nouvel avis.
- Les rendez-vous pour les expertises techniques et les tests de bruit pourront être pris via courriel navigation.ocv@etat.ge.ch dès le 4 mai.

Finances

- Pour défaut de paiement d'impôts ou d'émoluments, aucune décision de retrait du permis de circulation (carte grise et des plaques) ne sera prononcée d'ici le 31 mai 2020. Au-delà, les décisions seront prononcées.

Fourrière des véhicules

- La fourrière des véhicules rouvre ses portes le lundi 27 avril à 7h30. (7h30-16h00, rue de la Bergère 5A, zone industrielle Meyrin-Satigny)
- Il sera dès lors possible de venir rechercher un véhicule. Tous les frais de garde durant la période du 17 mars au 26 avril seront annulés.

Contacts téléphoniques

- Une permanence téléphonique sera assurée pour les services de l'OCV de 8h30 à 12h00, 022.388.30.30. En prévision d'une surcharge de ce moyen de communication, nous invitons les usagers à visiter notre site internet: ge.ch/parcourir#mobilité ou d'utiliser la boîte mail vehicules@etat.ge.ch pour les demandes spécifiques avec laquelle nous assurons une réponse dans les 48 heures.

Administration en ligne, prestations via internet

- Durant cette réouverture de l'OCV et la limitation d'usagers à l'intérieur du bâtiment, profitez de découvrir les possibilités qui vous sont offertes via internet, informations et prestations en ligne ge.ch/parcourir#mobilité notamment:
/ prise de rendez-vous au contrôle technique volontaire / déplacement de rendez-vous au contrôle périodique / prise de rendez-vous à l'examen théorique / prise de rendez-vous à l'examen pratique / petit renseignement détenteur / duplicata de permis de circulation annulé / plaques même numéro / attestation de titularité de permis de conduire/antécédents conducteurs / attestation de non détenteur de véhicule (pour régie) / attestation d'immatriculation / copie certifiée conforme d'une réception par type.
Et tout prochainement, le changement d'adresse.

Remerciements

- L'OCV remercie l'ensemble des usagers de ses services, pour les semaines de difficultés vécues et la compréhension des répercussions de cette crise sanitaire sur le bon fonctionnement de l'OCV.
- Nous mettons tout en œuvre pour reprendre un rythme normal à satisfaction de tous, ce, malgré un virus encore présent dans la région et le respect des règles sanitaires en vigueur.

La Direction